

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°132 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AMNISTIE
ET CONDITIONS D'OCTROI DE LA GRACE
AMNISTIANTE**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Boureima TRAORE**, rapporteur.

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 24 décembre de 09 heures 50 minutes à 11 heures 00 minute, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Jean Marie KOMBASSERE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant amnistie et conditions d'octroi de la grâce amnistiante.

Auparavant, le député Boureima TRAORE a été désigné rapporteur de la CAEDS pour prendre part aux travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le samedi 21 décembre 2024, sous la présidence de la députée Linda Glawdys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission.

La CAEDS a organisé une séance d'appropriation du projet de loi, le vendredi 20 décembre 2024 de 16 heures 55 minutes à 18 heures 10 minutes.

Outre la CAEDS, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis, était représentée par le député Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1 Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2 Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- l'existence d'éventuels mécanismes de récompense pour ceux qui ont fait preuve de bravoure sur le théâtre des opérations de reconquête du territoire national en dehors de cette loi d'amnistie ;
- la prise en compte d'éventuelle réaction négative de la population après l'adoption du présent projet de loi ;
- l'implication des familles des victimes des événements des 15 et 16 septembre 2015 dans le processus d'élaboration du projet de loi à travers leurs associations représentatives ;
- les dispositions prises par le Gouvernement afin que ceux qui seront amnistiés ne constituent pas un potentiel danger pour les institutions et les populations ;
- l'évaluation de l'incidence financière de la mise en œuvre de la loi ;
- les mécanismes mis en place pour la réparation des torts causés à des concitoyens dont les bénéficiaires de la grâce amnistiante seraient les auteurs ou présumés auteurs ;
- les dispositions envisagées pour que les victimes des événements des 15 et 16 septembre 2015 puissent comprendre et accepter la grâce amnistiante pour certains condamnés du Tribunal militaire ;
- le nombre de personnes susceptibles de demander la grâce amnistiante ;
- les raisons de la limitation de cette amnistie aux seuls événements des 15 et 16 septembre 2015 ;
- les explications liées au fait que des militaires condamnés se retrouvent sur le théâtre des opérations alors que logiquement ils devraient être radiés ;
- l'inquiétude que le présent projet de loi ne soit une victoire des coupables au détriment des familles des victimes ;
- les dispositions prises pour éviter que des personnes condamnées antérieurement au présent projet de loi n'essayent d'en tirer profit.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS est convaincue que l'adoption du présent projet de loi portant amnistie et conditions d'octroi de la grâce amnistiante permettra de :

- créer plus d'engagement chez les personnes bénéficiaires dans leur service respectif ;
- contribuer ainsi à la lutte contre le terrorisme et pour la réconciliation nationale.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi. Toutefois, la CAEDS exhorte le Gouvernement à prendre les diligences nécessaires pour la sensibilisation de nos concitoyens au pardon, à la tolérance, à l'acceptation des autres et au vivre ensemble.

Ouagadougou, le 24 décembre 2024

Le Président



Jean Marie KOMBASSERE

Le Rapporteur



Boureima TRAORE

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS
A L'APPROPRIATION DU 20 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS	Président
2.	COULIBALY Wiloho	PP	Vice-président
3.	SANGARE Moussa	FDS	1 ^{er} Secrétaire
4.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
7.	SAWADOGO Issa	OSC	Membre
8.	TRAORE Boureima	FVR	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES
A L'APPROPRIATION DU 20 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre	Raison de famille
2.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre	Raison professionnelle
3.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Raison professionnelle

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT
A L'APPROPRIATION DU 20 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
2.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE
A L'APPROPRIATION DU 20 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique	Raison de famille

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 24 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS	Président
2.	COULIBALY Wiloho	PP	Vice-président
3.	SANGARE Moussa	FDS	1 ^{er} Secrétaire
4.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	SAWADOGO Issa	OSC	Membre
7.	TRAORE Boureima	FVR	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 24 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	BIKIENGA Boubacar	Raison de famille
2.	COULIBALY Sibiri	Raison professionnelle
3.	SAVADOGO Pawindé Edouard	Raison professionnelle
4.	SOMA Abdoulaye	Raison professionnelle

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 24 DECEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison